



libres ensemble

n° 1
Juin 2018

Sommaire

Edito

Carton rouge

Coup d'envoi

Coup de sifflet

Collection
« pas, ni, ni »

Footage de gueule

Moins-Moins

Economiser

UNSA
Nantes & Métropole
8 rue Emile Péhant
44923 Nantes cedex 9
Tél. 02 40 99 67 84
unsa@nantesmetropole.fr
www.unsa-
nantesmetropole.org



Confédération européenne
des syndicats



L'UNSA NANTES METROPOLE et l'UNSA VILLE DE NANTES ne font plus qu'une seule équipe.

Depuis son assemblée générale constitutive, le 6 avril 2018, c'est un syndicat tout neuf qui va vous représenter dans les réunions, défendre vos droits dans vos situations individuelles et négocier... ce qui peut l'être encore... !

L'UNSA NANTES & METROPOLE, c'est son petit nom, va donc terminer la dernière année du mandat en cours et va vous proposer sa feuille de route pour le mandat à venir.

Car oui, cela fait quatre ans que vous étiez tranquilles... et non, il ne s'agit pas spécifiquement de la Coupe du Monde... Il s'agit des **élections professionnelles** au Comité Technique (CT), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP : c'est nouveau) ! **Elles se dérouleront le 6 décembre 2018...**

Vous ne l'aviez pas en tête ? Ne vous inquiétez pas : vous allez rapidement recevoir de quoi vous mettre la puce à l'oreille !...

Carton rouge aux horaires d'été.



Alors que nous rentrons dans la période plus tempérée, où nous nous libérons des couches de vêtements d'hiver, **l'administration, elle, en remet une....**

Après... des années de discussions, de dossiers, de tractations, nous pensions enfin voir le bout du tunnel : enfin LE questionnaire qui ouvrirait la porte aux heures d'été pour les agents de Nantes Métropole qui travaillent en extérieur, s'ils le souhaitent. Puisque les directions ne se montrent pas volontaires, au moins demandons leur avis aux agents !

Ce questionnaire, lancé en plein hiver, devait recueillir l'avis des agents sur l'organisation -ou non- des heures d'été, avec engagement de la Vice-Présidente de l'appliquer en cas de vote favorable.

Le résultat : une moyenne de 76 % d'avis favorables !

Mais l'engagement ne sera pas tenu, puisque la donne a changé en cours de route. Ah ben oui, pour être bien sûrs de ne pas être obligés d'y aller, vos tickets restaurant sont dans la balance !

Domage de tels dommages ! Mais qu'à cela ne tienne, le point sera remis en jeu dans les chantiers prioritaires de l'année.... prochaine !

En attendant, match suspendu pour antijeu et **CARTON ROUGE, tandis qu'à la Ville de Nantes et dans certains services de Nantes Métropole, on applique !**

Le télétravail : coup d'envoi de l'expérimentation.

Une expérimentation s'ouvre à Nantes Métropole et à la Ville de Nantes pour permettre à des agents de tester les conditions du télétravail.

L'UNSA dit « banco », c'était dans son programme de 2014 !

Mais... avant d'entrer sur le terrain, **il faut la tenue réglementaire...**

Et dans les directions éligibles à l'expérimentation, **peu d'agents l'ont.**

C'est surtout une fois sur le terrain que cela se complique : les règles, les règles, les règles. Il a fallu œuvrer pour sortir d'un cadre de défiance. Pensez-donc, un agent à la maison, il va moins travailler qu'un agent sur son lieu de travail ; comment faire pour le surveiller (mieux que lorsqu'il est à son poste de travail) ? **A l'UNSA, on s'en étonne : c'est quoi alors cette notion « d'objectifs à remplir » déjà ?... Quand fera-t-on enfin confiance aux agents ?**

Enfin... nous espérons que l'expérimentation permettra au moins d'ouvrir le score !



Les sorties veille de fêtes : coup de sifflet !

Parfois, il vaut mieux en rire... !

Bon, c'est vrai, c'est loin la fin de l'année, mais tout de même : **l'heure généreusement offerte par votre employeur les 24 et 31 décembre (lorsque vous n'étiez pas absent) a été sortie du terrain.**

Eh bien figurez-vous que les facilités horaires rattrapables étant décomptées sur une journée travaillée, l'agent ne peut pas demander et se voir octroyer de facilités horaires rattrapables sur un jour non-travaillé (temps partiel, congés, RTT...), selon l'administration.

C'est important d'avoir des règles précises à délivrer aux Cellules de gestion pour les aider à répondre au cas où il prendrait l'envie à un agent d'obtenir une facilité horaire lors de son jour de congé !



Les autorisations d'absence pour événement exceptionnel : la collection « pas, ni, ni ».

Les élus en Comité Technique sont bien malmenés... **Figurez-vous qu'on leur demande de voter pour une réduction des jours d'absence octroyés pour les événements marquants de la vie des agents !**

Lorsque le dossier a été mis sur la table, pour l'UNSA, il fallait voir : l'objectif d'harmonisation est louable, et les collègues de la Ville de Nantes ont à y gagner. Car c'est un fait, l'UNSA s'obstine dans sa volonté de négocier...

Mais dès le début de l'information (la négociation n'est pas dans les habitudes de la maison depuis quelques années...), cela démarre très mal : **l'administration remet les compteurs à 0, y compris pour les décès ! Comme cela... on donnera l'impression de négocier !**

Beaucoup de réunions (c'est la quantité qui fait la qualité du dialogue social, c'est bien connu...), et quelques petites avancées : la prise en compte de nouveaux membres de la famille, la possibilité de bénéficier d'une journée pour consultation chez un spécialiste pour les parents d'enfant handicapé, que revendique l'UNSA depuis (trop) longtemps pour les agents concernés.

Pour l'UNSA, **les autorisations spéciales d'absence sont la reconnaissance par l'employeur de périodes parfois heureuses** (comme pour un mariage) **mais aussi les plus douloureuses** (handicap, maladies très graves, décès,...).

L'UNSA a œuvré sans relâche, jusqu'au moment du vote, pour accroître les droits pour l'accompagnement de proches en cas de maladie très grave et la garde d'enfant malade jusqu'à ses 18 ans au lieu de 16, pour des questions de responsabilité parentale, mais aussi pour les dons d'ovocytes, les RDV pour les protocoles d'adoption, ...

L'objectif pour l'UNSA est de **donner du sens à l'articulation des temps vie professionnelle / vie privée**, qui constitue un des socles de la qualité de vie au travail, dans une collectivité qui n'a toujours pas de charte des temps !

Au bout du bout, après avoir grappillé quelques jours supplémentaires, l'UNSA a eu la sensation de plus de régressions que de progrès tant à Nantes Métropole qu'à la Ville de Nantes. Elle a donc renouvelé son vote « défavorable » lors du deuxième CT convoqué à cet effet après un vote unanime défavorable en première séance...

Du coup, l'administration et les élu-e-s, qui auraient bien voulu au moins une abstention (et pourquoi pas l'UNSA, tiens ?) se sont retrouvés « *Gros-jean comme devant* ».

Depuis, ils auraient pris la décision que **le Guide des autorisations d'absence « nouvelle formule » ne serait pas appliqué !**

Ce dossier a été mal engagé, a été mal conduit et a mal abouti. On pourrait voir dans ce retrait une reconnaissance de cet état de faits et l'envie de faire autrement ! L'UNSA veut y croire.

La question est aujourd'hui : à quand une harmonisation qui satisfasse le plus grand nombre ?



- Alors Moins-Moins, tu es content de ton nouveau poste à la ville de Nantes ?

- Ah oui, ça me plaît bien, mais c'est pour les conditions de travail et les à côté que je suis embêté...

- Ah bon ? Pourquoi ? Il y a moins de choses à la ville ?

- Non, c'est pareil qu'à la métropole, mais avec moins de choses, alors qu'à la ville c'est mieux.

- Il faut que tu m'expliques ça, Moins-Moins !

- C'est l'harmonisation : on veut déshabiller Paul pour habiller Jacques. L'administration voudrait supprimer des avantages aux agents de la métropole, et aligner avec la ville où ils avaient beaucoup moins. Du coup, les collègues de la ville pourraient être contents, mais ils y perdent quand même : plus de jours enfants malade entre 16 et 18 ans, plus de jours pour déménager, etc ...

- Oh ben tu en as de la chance Moins-Moins !



L'équilibre des niveaux de postes de catégorie B, footage de gueule.

L'UNSA ne cesse de réclamer une remise à plat de la répartition entre les postes de « B de base » et les postes de « B+ », vu les différences de pourcentage de répartition entre les filières.

Savez-vous pourquoi cela n'évolue pas ?

Parce que la situation n'est pas homogène entre la ville de Nantes et Nantes métropole, parce que c'est très compliqué et parce que **si les syndicats veulent une remise à plat, on nous a fait savoir que l'harmonisation ne serait pas à l'avantage des agents !**

On se croirait en pleine discussion sur le guide des autorisations d'absence...

C'est ce qu'on appelle le « dialogue social à la nantaise »... !



Elles vont se faire où les économies sur les dépenses de fonctionnement ?

Il n'a pas échappé à l'UNSA que la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 dite de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit que : « *Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles*

elles sont associées. »

Constatant au fil des dossiers la volonté administrative de faire reculer les avantages des agents, les élus UNSA au Comité technique ont voulu savoir si les élus avaient l'intention de conclure une convention d'objectifs et de gestion avec l'Etat.

Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'une loi qui s'imposait à eux.

L'UNSA s'est alors étonnée, dans le cadre du dialogue social dit « renouvelé » (sic), qu'il n'ait pas été prévu l'association des représentants du personnel, s'agissant de dépenses de gestion administrative dont on imagine aisément que l'objectif premier portera sur les dépenses de personnel... Mais lesquelles ?

C'est ce sur quoi l'UNSA veut pouvoir échanger, et pas seulement subir une séance d'information (qu'elle n'aurait cependant pas eue si elle n'en avait pas parlé...). Visiblement, la demande a été reçue : le point a été ajouté à l'ordre du jour de la rencontre annuelle avec le DGS, Olivier Parcot, qui se déroulera début juillet.



Pour information, montant des cotisations **annuelles** :

Catégories C : 55 euros

Catégories B : 85 euros

Catégories A : 105 euros

*66% déductibles des impôts,
ou crédit d'impôt pour les non-
imposables*

*Je veux développer un syndicalisme différent,
je rejoins l'Unsa Nantes & Métropole.*

BULLETIN DE CONTACT

Nom : Prénom :

Direction : Service :

Tél. : Grade :

Adresse :

.....

Bulletin à retourner par courrier interne ou voie postale à

UNSA Nantes & Métropole

8 rue Emile Péhant—44923 Nantes cedex 9

Permanence : 02 40 99 67 84 ou 06 74 95 71 79

unsa@nantesmetropole.fr